



COMMUNE DE ROCQUEMONT

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal
du 8 décembre 2025 à 18h30,
réuni à la Mairie,
sous la présidence de
Madame Élisabeth RANSON, Maire

Conseillers en exercice :	9
Conseillers présents :	9
Nombre de pouvoir :	0
Nombre de votants :	9

Date de convocation : 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Élisabeth RANSON, Maire.

Étaient présents : Élisabeth RANSON, Henri BABIAUD, Guillaume SCHERPEREEL, Gaëtan DE BERTIER, Marie DE GRANDE, Robert LE GUERN, Julien PETERS, Jean-Baptiste VALETTE, Frédéric WUILQUE.

Est désigné secrétaire de séance : Julien PETERS

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi quinze septembre deux mille vingt-cinq.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Adhésion Relais Petite Enfance (RPE) - Renouvellement
- Décision modificative n° 1 – Budget Principal
- Questions et informations diverses

DÉLIBÉRATION 2025 / 017 : ADHÉSION RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) – RENOUVELLEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Relais Petite Enfance (RPE) du Valois conclu pour la période 2021-2025 ;

Considérant que le Relais Petite Enfance du Valois maintient ses activités sur le territoire des 21 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles ;

Considérant l'évaluation quadriennale 2021-2025 et le projet de fonctionnement 2025-2029 présentés en réunion plénière des communes adhérentes au RPE du mardi 14 octobre 2025 et remis par mail à chaque représentant des 21 communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Article 1 :

APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de la commune au Relais Petite Enfance du Valois pour la période du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2029.

Article 2 :

S'ENGAGER à inscrire chaque année au budget communal les dépenses et recettes afférentes à cette adhésion, notamment celles relatives aux appels de fonds émis par le CCAS de Crépy-en-Valois, structure gestionnaire du dispositif.

Article 3 :

AUTORISER Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2025 / 018 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Au cours de l'année 2025, la commune a engagé une réflexion sur l'installation d'un colombarium de 2 cases au cimetière communal. Les travaux ont été réalisés plus rapidement qu'escompter et n'avaient pas été prévus au budget principal 2025.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut modifier le budget primitif en cours d'exercice afin d'inscrire des dépenses nouvelles et d'assurer l'équilibre financier de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes, relatives à l'installation du colombarium :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		5 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		5 000.00 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics		5 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5 000.00 €

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des modifications proposées, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget principal 2025, portant inscription des crédits nécessaires pour l'installation du colombarium,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX ASSAINISSEMENT

À la suite des questions soulevées par certains conseillers municipaux et habitants de Rocquemont, il est précisé que l'étude réalisée dans le cadre de la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif sera remise au cours du mois de décembre 2025.

Les travaux, quant à eux, devraient débuter à partir du second semestre 2026.

❖ RUE DE LA MARE

Un devis a été sollicité auprès d'EUROVIA afin d'estimer le coût de la réfection de la voirie. Le montant prévisionnel s'élève à 77 000,00 € TTC.

Ce dossier est, à ce jour, mis en attente.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ CONSEIL D'ÉCOLE

Lors du dernier conseil, il a été annoncé que 124 enfants étaient inscrits pour la rentrée scolaire 2026 /2027, répartis comme suit :

- 16 Petite Section,
- 9 Moyenne Section,
- 22 Grande Section,
- 14 CP,
- 16 CE1,
- 19 CE2,
- 12 CM1,
- 16 CM2.

Il a également été précisé que les évaluations nationales ont fait apparaître de bons résultats.

❖ REMERCIEMENTS

- À l'entreprise LELEU, pour la fourniture gracieuse de copeaux.
- À M. Frédéric WUILQUE, pour l'organisation d'un concert dans l'église, avec la participation d'une harpiste, le 28 septembre 2025.

❖ DATES A RETENIR

- 14.12.2025 : Concert de musique baroque et jazz, porté par le TRIO GIOCOSO et organisé par l'association Haut les Coeurs
- 10.01.2026 : Vœux du Maire
- 14.01.2026 : Collecte des sapins de Noël

Séance levée à 19 h 40.

Le secrétaire
Julien PETERS



Le Maire
Elisabeth RANSON

